



---

**COODYSSÉE - Coopérative d'Activités et d'Emploi**  
*Coopérative d'Activités et d'Emploi Outil de développement  
et de pérennisation au service des créateurs d'activités*  
Avenue d'Embrun - 05230 Chorges  
Tél. 04 92 48 53 05 - 06 76 49 58 10  
www.coodysee.fr • contact@coodysee.fr

# SOMMAIRE

◆ Visée et objectif .....	3
◆ Projet 2016 .....	4
◆ Notre champ d'action .....	5
◆ Parcours au sein de COODYSSÉE .....	6
◆ Inscription de la coopérative dans des réseaux .....	8
◆ Les Coodysséens en décembre novembre 2015 .....	9
<b>◆ Objectifs opérationnels 2016 .....</b>	<b>12</b>
> Indicateurs généraux .....	13
> Gestion .....	14
> Accompagnement .....	18
> Entrepreneuriat coopératif .....	18
> Développement Local .....	20
◆ Budget prévisionnel 2016 .....	22
Annexe : charte coopérer pour entreprendre .....	24

# VISÉE ET OBJECTIF DE LA SCOP COODYSSÉE

Reconnues par la loi du 31 juillet 2014, les Coopératives d'Activités et d'Emploi représentent un modèle original et innovant du champ de l'économie sociale et solidaire. Dans une optique de développement économique local, elles promeuvent de nouvelles formes de travail. En fin d'année 2008, en créant Coodyssée dans le département des Hautes-Alpes, nous souhaitons apporter un outil de développement et de pérennisation pour des activités économiques souvent atypiques.

Depuis 7 ans **notre coopérative a permis à plus de 150 entrepreneurs de se lancer** dans la création d'une activité économique. A un moment de leur parcours, en rejoignant Coodyssée, ces Haut-Alpins ont choisi le statut d'entrepreneur-salarié pour :

- éviter l'isolement et être accompagné dans le déroulement de leur projet,
- mutualiser les expériences, les contacts, les outils,
- développer leur activité dans un cadre coopératif sécurisant et stimulant.

La visée de Coodyssée est d'entreprendre autrement : **« Entreprendre autrement au sein de Coodyssée, c'est créer son emploi salarié en développant ses propres activités dans une entreprise coopérative que l'on partage avec d'autres entrepreneurs. »** De fait la coopérative est riche de la diversité des projets et des activités de ses entrepreneurs.

Notre métier de base est l'accompagnement au développement d'activité dont l'objet principal est de **créer de l'emploi, des revenus et du développement territorial**. Dans les Hautes-Alpes le développement économique repose sur des activités liées à la saisonnalité. Le temps partiel et la pluriactivité sont très répandus. Le maintien d'emplois pérennes s'avère souvent difficile. Le travail de recherche mené en 2013 et 2014 autour de l'accompagnement des pluriactifs, soutenu par l'Europe, la Région, le Département nous permet aujourd'hui d'affirmer que nous avons acquis une compétence certaine dans l'accompagnement de ces entrepreneurs.

Nous mettons ainsi à la disposition de tout porteur de projet, qui possède la ferme intention de créer sa propre activité économique, les outils simples et essentiels pour la développer en minimisant les risques : une immatriculation, le statut innovant d'entrepreneur-salarié, une assurance professionnelle, un plan de formation, le traitement intégral de la comptabilité...

L'appartenance à un collectif sécurise sa démarche. Autonome et responsable de son activité, l'entrepreneur n'est plus seul. Il bénéficie de la proximité des autres entrepreneurs-salariés et des permanents de la coopérative pour développer ses compétences, trouver des synergies utiles, pérenniser son activité.

Organisée sous le statut de SCOP, Coodyssée est également une entreprise en capacité de développer l'entrepreneuriat collectif et coopératif.

Les entrepreneurs interagissent les uns avec les autres, apprennent à se connaître. Progressivement, ils sont à même d'unir leurs compétences pour répondre à des appels d'offre ou pour proposer, ensemble, de nouveaux services. À mesure qu'ils deviennent « associés », Coodyssée se dote en propre d'un ensemble de compétences qu'elle met à profit pour servir son **projet entrepreneurial global, résolument tourné vers le développement local et durable**.

L'outil coopératif permet de concilier la maîtrise opérationnelle, économique et politique du projet. Il se fonde sur les valeurs de solidarité, d'autonomie, d'égalité, de volontariat, de responsabilisation individuelle et collective.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi sont des entreprises partagées qui créent de la richesse, de la solidarité sociale, de la coopération, des relations de mutualisation sur leur territoire. Orientées vers les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, elles accompagnent des porteurs de projets **sans sélection sur la rentabilité attendue du projet**. Notre accompagnement permet **le lancement d'activités souvent modestes, sans injonction d'un chiffre d'affaires minimum à réaliser ou de limite temporelle**. Pour atteindre pleinement ces objectifs, dans une situation économique difficile, le soutien des collectivités territoriales et des pouvoirs publics est plus que jamais essentiel.

# PROJET 2016

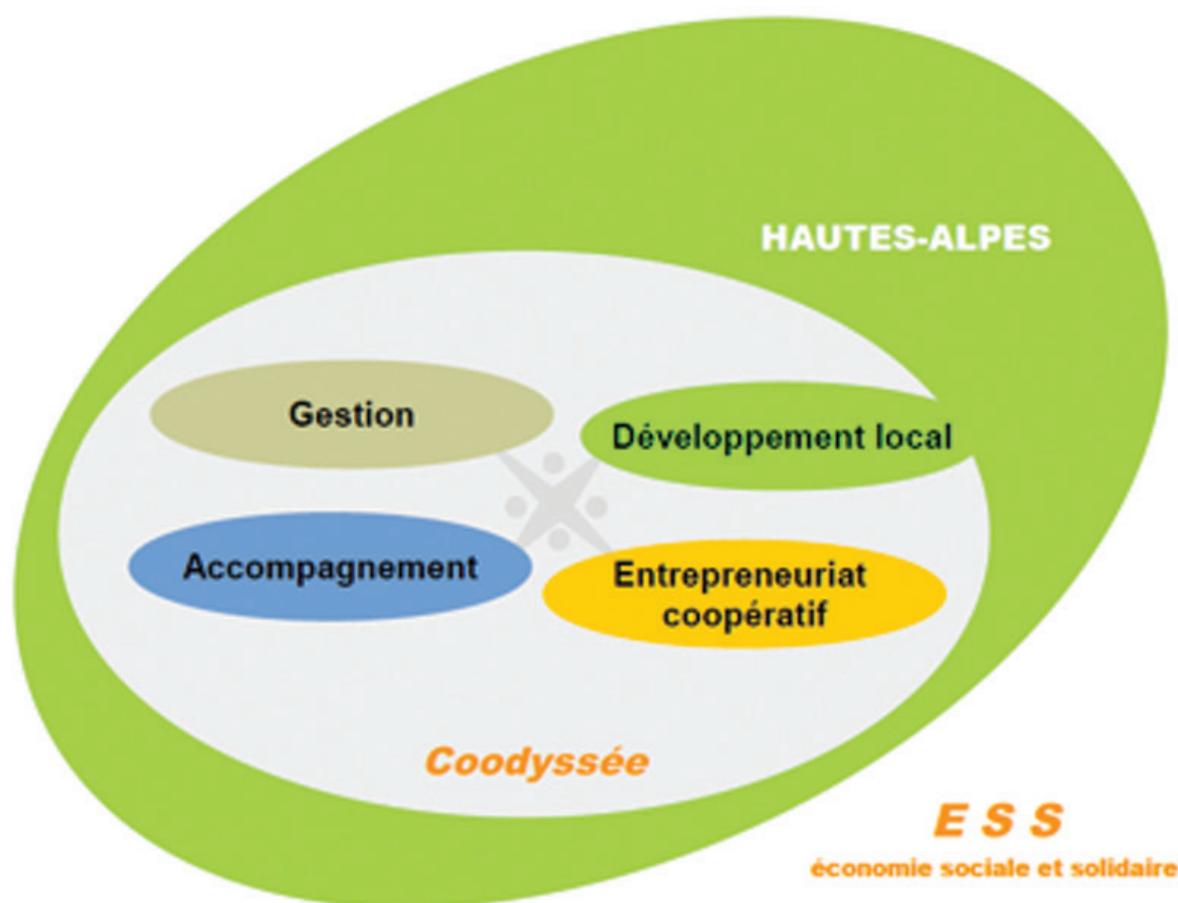
En 2016, pour mener à bien notre mission, nous avons structuré notre action autour de **4 pôles d'activité** :

- **gestion,**
- **accompagnement,**
- **entrepreneuriat coopératif ;**
- **développement local.**

**Ces 4 pôles d'activité sont distincts mais pas disjoints, associés mais non réduits ou identifiés à seulement l'un d'entre eux.**

La SCOP Coodyssée est maintenant administrée par 10 associés dont 9 salariés qui ont décidé de faire de la coopérative le cadre permanent d'exercice de leur activité. Chacun porte la responsabilité dans l'objectif de consolidation de notre structure afin qu'elle remplisse pleinement la mission qu'elle s'est fixée dans sa **double dimension** :

- Permettre à des porteurs de projet de vivre de leur savoir-faire en toute autonomie économique et professionnelle, en leur procurant une alternative à la création d'entreprise classique et un accompagnement dans la durée ;
- Inventer au quotidien une entreprise innovante, exigeante et exemplaire, qui défend l'idée d'entrepreneuriat collectif et coopératif, contribue au développement économique des territoires haut-alpins sur lesquels elle est ancrée, ainsi qu'à la diffusion des valeurs de l'économie sociale.



# NOTRE CHAMP D'ACTION

Enracinées sur leurs territoires les Coopératives d'Activités et d'Emploi® visent à générer de la richesse économique locale en facilitant la création et le développement d'activités et d'emploi. Coodyssée intervient ainsi sur deux axes majeurs du développement local.

## L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Coodyssée est une entreprise coopérative qui s'adresse à des entrepreneurs, porteurs d'activités économiques, dans un nouveau rapport au travail. Il s'agit de concilier autonomie et solidarités collectives, ainsi que de dépasser l'antagonisme entre salariat et entrepreneuriat.

COODYSSÉE propose un statut original, contenu dans la loi du 31 juillet 2014 : celui d'**entrepreneur-salarié**.

### De ce fait :

- L'entrepreneur garde toute autonomie et responsabilité dans la marche de son activité, organise son développement, génère son propre chiffre d'affaires (CA).
- L'entrepreneur jouit du statut de salarié et de la couverture sociale correspondante puisque le CA généré est transformé en salaires et cotisations.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi ont créé leur identité sur l'innovation pour porter, par leurs pratiques professionnelles alternatives, une autre vision du travail fondée sur le respect de la personne, de son environnement, de ses choix et de ses initiatives.

## LE TERRITOIRE

Au-delà du simple soutien à la création d'activités et d'emploi, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® se positionnent comme acteurs à part entière de leur territoire contribuant à sa richesse sociale, environnementale et économique.

### Le choix de Coodyssée est d'être présente sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes.

Tout en conservant sa cohésion départementale, Coodyssée a la volonté de créer une proximité sur les différents territoires des Hautes-Alpes, notamment à l'échelle des Pays et des Communautés de Communes. Il s'agit de se trouver au plus près des entrepreneurs ainsi que des partenaires et de s'inscrire au mieux dans les logiques territoriales existantes.

Coodyssée a bien conscience que son action est également partie prenante de dynamiques impulsées au-delà des Hautes-Alpes, par la Région, l'État et l'Europe. Nous nous devons donc d'être attentifs aux évolutions supra départementales en lien avec notre champ d'action.

## PUBLICS CONCERNÉS

Coodyssée accueille les créateurs du département des Hautes-Alpes pour la **mise en œuvre réelle** de leur activité au sein d'une entreprise partagée.

Coodyssée s'adresse à des personnes (demandeurs d'emploi, personnes pluriactives, entrepreneurs indépendants, salariés à temps partiel, retraités...) porteuses de projet d'activité économique dont ils maîtrisent les aspects techniques et qui disposent d'un minimum d'autonomie quant à sa mise en œuvre.

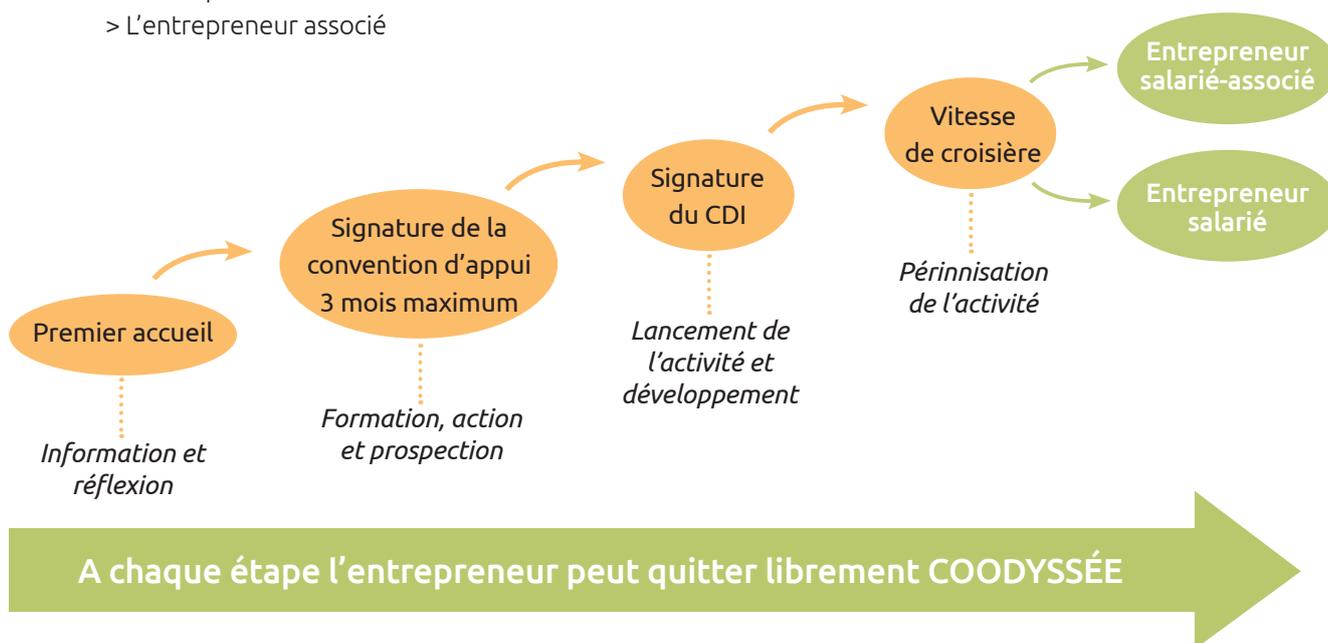
La coopérative permet au créateur de développer son activité, sans exigence d'un chiffre d'affaires minimum et sans limitation de durée.

# PARCOURS AU SEIN DE COODYSSÉE

## PROCESSUS D'INTÉGRATION DE L'ENTREPRENEUR SALARIÉ

Le parcours du porteur de projet se décline en 4 grandes étapes détaillées dans les pages suivantes :

- > La phase d'accueil
- > L'entrepreneur conventionné
- > L'entrepreneur salarié
- > L'entrepreneur associé



### ♦ ÉTAPE 1 > LA PHASE D'ACCUEIL : INFORMATION ET RÉFLEXION

Cette phase s'articule au travers d'informations collectives et d'entretiens individuels. Les informations collectives se déroulent lors de nos permanences (actuellement à Briançon, Guillestre, Chorges, Gap, Laragne, Serres et Champsaur Valgaudemar), ainsi que sur demande de nos partenaires des Relais de Services Publics (RSP). Les informations collectives visent essentiellement à faire connaître Coodyssée, son fonctionnement, ses valeurs, ses objectifs et ses limites afin que chaque entrepreneur puisse se positionner en toute connaissance de cause. Elles peuvent être suivies d'entretiens individuels plus personnalisés. Dès lors que le porteur de projet souhaite intégrer Coodyssée, ces entretiens se renouvèlent afin de travailler autour d'un ensemble de critères permettant de valider l'entrée du porteur de projet au sein de la coopérative. Il s'agit notamment :

- de la maîtrise du cœur de métier ;
- de la réelle volonté d'inscrire son activité dans la durée ;
- de l'adhésion a minima aux valeurs coopératives ;
- de l'élaboration d'un prévisionnel financier et de l'énonciation d'objectifs précis à court et moyen terme concernant le temps de travail et la rémunération salariale souhaitée ;
- de la confirmation par notre assureur que l'activité décrite sera bel et bien couverte en responsabilité civile professionnelle ;
- de l'adéquation de l'activité à la déontologie et au projet de Coodyssée : les activités soutenues répondent aux besoins des territoires et des personnes, dans un souci de création de liens et de qualité de vie.

Lors de ce processus d'interconnaissance mutuelle, Coodyssée s'attache également à réorienter les créateurs vers d'autres structures si elles paraissent plus appropriées au regard de l'avancement de leurs projets.

## ◆ ÉTAPE 2 > L'ENTREPRENEUR-CONVENTIONNÉ : FORMATION, ACTION ET PROSPECTION

Dans le cadre d'une convention signée par l'entrepreneur et Coodyssée, le créateur affine sa démarche, élabore son offre et sa communication.

Cette étape permet à l'entrepreneur de rentrer dans sa phase de prospection active, de réaliser son premier chiffre d'affaires, l'équipe de Coodyssée et les autres entrepreneurs lui venant en appui.

L'entrepreneur s'engage à participer aux formations liées au démarrage de son activité au sein de la coopérative :

- Une formation pour appréhender les outils et procédures de fonctionnement propres à Coodyssée. Il s'agit notamment de maîtriser les fonctionnalités du logiciel de gestion commerciale.
- Une formation sur les mécanismes comptables nécessaires pour comprendre son tableau de gestion élaboré tous les mois par l'équipe d'appui.
- Une formation sur les risques professionnels

Coodyssée prend en charge la gestion comptable de son activité, s'occupe des questions fiscales et administratives, laissant alors toute son énergie au créateur pour se concentrer sur son coeur de métier et développer son offre. Cette convention ne modifie pas son statut social et est limitée à 3 mois (exceptionnellement renouvelable).

## ◆ ÉTAPE 3 > L'ENTREPRENEUR-SALARIÉ : LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT

Dès que le créateur génère son premier chiffre d'affaires, il signe un contrat de travail en CDI. Sa rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires qu'il réalise déduction faite de l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de l'activité et de la participation aux frais de la coopérative.

Coodyssée soutient la montée en puissance de l'activité de l'entrepreneur afin qu'il réalise ses objectifs. Elle assure le suivi administratif et comptable (dont la mise à jour mensuelle du tableau de gestion), reverse la TVA, établit les fiches de paie...

## ◆ ÉTAPE 4 > L'ENTREPRENEUR-ASSOCIÉ

En tant que SCOP (société coopérative et participative), Coodyssée est l'entreprise partagée de ses salariés. Chaque entrepreneur a vocation à participer au projet collectif, à devenir associé de la coopérative, et à y prendre des responsabilités.

Il n'existe pas de contrainte en matière de coopération. La pédagogie coopérative de Coodyssée passe par l'exemplarité de ses modes de fonctionnement : ils doivent susciter l'envie de coopérer, en laissant le temps et la liberté à chacun de tracer son propre chemin.

Après avoir constitué leur propre emploi au sein de Coodyssée, les entrepreneurs peuvent choisir de soumettre leur candidature au sociétariat. En devenant associés, ils participent de plein droit à la gestion démocratique de l'entreprise, au-delà de leur seule activité. Leur responsabilisation accrue favorise une meilleure adéquation entre projet collectif et projet individuel.

## COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES STRUCTURES EXISTANTES

Alternative à une création individuelle « pure » ou à un retour vers une recherche d'emploi salarié « classique », Coodyssée est un outil innovant et complémentaire pour des porteurs de projets, notamment ceux qui ont déjà fait l'objet d'un accompagnement à la création ou qui sortent d'une couveuse.

**Coodyssée se situe donc en aval des missions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ou au retour à l'emploi présentes sur dans les Hautes-Alpes.**

Le projet de la Coopérative est de **favoriser le partenariat et la coopération** avec les structures d'accompagnement du département. Cela passe par une bonne connaissance réciproque de nos organisations et de nos actions respectives. Nous favorisons les rencontres et les échanges avec nos partenaires, participons aux manifestations qu'ils organisent : forums, journées thématiques liées à l'emploi, journées autour de la création d'entreprise afin de tisser des liens pour servir au mieux les intérêts des porteurs de projets et la création d'emploi.

# INSCRIPTION DE LA COOPÉRATIVE DANS DES RÉSEAUX

## APPARTENANCE AU RÉSEAU COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

Codyssée est adhérente du réseau national « **Coopérer pour entreprendre** » **Union d'Économie Sociale**. Elle a signé la **Charte de déontologie** du réseau qui encadre ses pratiques (voir en annexe).

Le réseau **Coopérer pour entreprendre** impulse le projet politique que les Coopératives d'Activités et d'Emploi adhérentes se donnent en commun. Par la signature de la Charte, Codyssée s'engage à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat collectif et coopératif, à s'inscrire dans une logique.



## APPARTENANCE À L'UNION RÉGIONALE DES SCOP

Codyssée est organisée sous forme de SCOP : Société Coopérative de Production ou, appellation plus récente, Société Coopérative et Participative. A ce titre, Codyssée est adhérente de l'URSCOP PACA, Union Régionale des SCOP de notre région. La délégation régionale fédère les entreprises coopératives présentes sur tous les secteurs d'activités. Nous pouvons bénéficier de conseils, aide à la création, appui de lancement, conseil en gestion, formation et d'appui financier par le biais d'outils financiers collectifs.



## APPARTENANCE À L'UNION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Notre adhésion à l'UDESS 05 traduit logiquement notre inscription comme entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Codyssée est membre du Conseil d'Administration pour le compte du collège coopératif. Codyssée assure actuellement la vice-présidence de l'UDESS 05.



# LES COODYSSÉENS EN NOVEMBRE 2015

Les Coodysséens regroupent, sous une même appellation, les entrepreneurs, les salariés de l'équipe d'appui et les associés extérieurs. Chacun pouvant évoluer vers l'une ou l'autre de ces catégories, voire les combiner.

Coodyssée est bien l'entreprise partagée de tous les Coodysséens. Chacun conserve son autonomie mais des liens de solidarité, au sens de responsabilité mutuelle des uns envers les autres, se créent également.

La solidarité et l'autonomie individuelle se renforcent avec **l'accession au sociétariat : engagement volontaire entre égaux autour d'un projet à faire vivre en commun.**

## Légende du tableau ci-dessous

- Les associés de COODYSSÉE
- Les entrepreneurs salariés en CDI
- Les entrepreneurs en convention

Nom	Prénom	Activité
ALLARD	Olivier	Jardinier
BEAUDOIN	Agnès	Photographe, éditrice
BEAUDOUIN	Sylvie	Cuisinière
BENEDETTI	Magali	Guide, intervenante culturelle
BERARDET	Stéphane	Assistance multimedia, formation informatique
BILLER	Angélique	Cours de dessin
BISSUEL	Camille	Illustrateur et formateur
BLANCHARD	Serge	Ebénisterie, Multiservices Jardinage
BLANDIN	François	Création paysagère
BLIVET	Barbara	Professeur de chant, animatrice en psychophonie
BLIVET	Tristan	Cours de chant
BOULAIRE	Nelly	Esthéticienne, création d'objets décoratifs, formatrice
BOUNIOL	Xavier	Accompagnement et conseil d'entreprises
BOUTERON	Catherine	Praticienne de bien être esthéticienne
BOUVILLE	Aurélie	Psychologue et praticienne en kinésiologie
BRIET	Caroline	Animation et spectacles
BROSSOIS	Sylvie	Infographiste et dessinatrice
CARBONNET	Sylvie	Créatrice de vêtements
CEDRETTO	Christine	Praticienne en réflexologie
CHIRI	Dominique	Écrivain et plasticien
CLAUSSE	Sylvie	Écrivaine aquarelliste
DESCHAMPS	Lionel	Dessinateur en bâtiment
DROUILLARD	Anne Françoise	Entretien de résidences locatives
DUCOS	Benoit	Menuiserie
ESCAFFRE	Nicole	Intervenante expressionniste théâtre, Gestalt thérapeute
EYERMANN	Myriam	Céramiste d'Art
GAUTIER	Bernadette	Couturière retoucheuse
GEIGER	Nicolas	Formation accompagnateur de projet
GIRAUD	Roland	Menuiserie , ébénisterie, multiservices
GONNET	Patrick	Formateur consultant
GRASSONE	Xavier	Loueur de vélos

GRIMM	Virginie	Communication pour entreprises et particuliers
JACQUET	Jérémie	Arboriste grimpeur, cordiste
JEAN	Laurence	Educatrice sportive et sophrologue
JOUBIN	Joëlle	Naturopathe olfactothérapeute
JOUBIOUX	Corinne	Gestion et animation en milieu culturel
KALMAR	Corinne	Traduction relecture transcription français allemand anglais
LALIN HONORE	Silvia	Metteur en scène, pédagogie du théâtre
LAVAUUR	Guillaume	Educateur sportif ebéniste
LEFEBVRE	Jerôme	Prestataire gestion de projets culturels et artistiques
LEIVA	François	Service en informatique
LEMOINE	Simon	Service en informatique
LEPRINCE	Catherine	Conseil - Formation- Management Ressources Humaines
LEYZOUR	Michael	Animation et spectacles
LISON	Marie	Aromathérapie & praticienne de bien-être
MACCARI	Sylvia	Professeur de danse, phyto-aromathérapeute
MAISONNEUVE	Sylvain	Compostage et toilettes sèches
MANZONI	Elise	Réflexologue
MARCHAND	Véronique	Dietéticienne nutritionniste
MARINO	Domenica	Gestion et animation en milieu culturel et petite cuisine
MARRIQ	Jean-Pierre	Menuiserie Rénovation , vente d'objets artisanaux en bois
MARSEILLE	Candy	Formatrice langue des signes
MATHRAY	Fabienne	Conception et commercialisation de jeux pédagogiques
MICHOT	Stéphanie	Décoratrice d'intérieur
MILLET	Clément	Création de cadres en bambous, cordiste, hydrogéologie
MONTABONE	Marie	Infographiste
MORDEFROID	Xavier	Accompagnement moyenne montagne, photographe
NOYER	Clélia	Médiatrice, créatrice de bijoux
OPITZ	Aurélie	Formatrice en langues étrangères
PELLISSIER	Régis	Chaudronnerie d'art, travail des matériaux
PEPIN	Axel	Assistance, réparation informatique, formation
REMY	Lionel	Accompagnement en moyenne montagne
REY - PEYROT	Evelyne	Artisanat d'art / assistance administrative
RICHARD	Renaud	Conseil et formation en développement durable
RIGNAULT	Valérie	Formatrice
RIVOIRE	Annick	Formation petite enfance
ROCHAS	Jean François	Consultant auprès des hébergeurs touristiques
ROGIER	Hélène	Petit entretien de résidences et service aux particuliers
ROUSSEAU	Marie	Mediation et Formation
ROUZET	Camille	Plasticienne Vitrailliste
SABRIE	Benoît	Photographe
SCHLAUDER	Vincent	Prestataire de services en restauration
SYLVA	Pascale	Arthérapeute /plasticienne graphiste
TIRAN	Claude	Informaticien
TORTI	Solange	Praticienne de bien être
VARNIER	Jessica	Bien-être
VIAL JAIME	Hugo	Création de site internet, graphiste
VOINET	Raphaël	Boulangier
WALPOLE	Loo	Formatrice en alimentation végétarienne et vivante
WILLIAMS	Albertine	Formation à la méthode Montessori
ZIMMERMANN	Wolfram	Musicien

## ASSOCIÉS EXTÉRIEURS

Dans une SCOP, les salariés associés sont majoritaires de leur société. Ils gouvernent la coopérative et votent les décisions avec le principe démocratique « une personne, une voix ». Nous comptons actuellement 10 associés dont 1 extérieur (association ADRETS).

## ÉQUIPE D'APPUI

Le rôle de l'équipe d'appui est, à échelle collective, de garantir le bon fonctionnement de Coodyssée et de mettre en oeuvre les axes de développement décidés par les associés, qui permettent à la coopérative de tendre au mieux vers son objectif.

L'équipe d'appui accompagne les entrepreneurs dans le développement de leurs activités et l'apprentissage de la coopération.

◆ **Chantal TOURNEUX** : temps de travail de 90 % d'un temps plein, gérance, suivi administratif et comptable, accompagnement des entrepreneurs.

◆ **Fabien GIUGLARIS** : comptable temps de travail de 80 % d'un temps plein, suivi administratif et comptable des entrepreneurs.

◆ **Jean –François ROCHAS** : 1/2 jour/semaine chargé de communication

◆ **Catherine LEPRINCE** : 1 jour/semaine, coordination de la formation et du social.

Un accompagnant des entrepreneurs est à ce jour recherché pour intervenir 2 jours/semaine

## COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi, constitué des partenaires financeurs historiques et actuels : l'État, la DIACT, La région PACA, le département des Hautes-Alpes, la DDTEFP, mais également des présidents des 4 Pays, sera naturellement invité à jouer tout son rôle dans ce processus. Son implication renforce de façon significative l'articulation entre les politiques territoriales et entrepreneuriales en perpétuelle évolution, ainsi que l'ancrage de notre projet coopératif sur les territoires.

# **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

**2016**

## INDICATEURS GÉNÉRAUX

Pour l'année 2016, nous nous fixons les objectifs opérationnels suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'entrepreneurs accompagnés (conventions et CDI)	25	50	58	67	79	82	90	95
Dont entrepreneurs en CDI	11	28	37	50	55	65	65	95
Nombre d'entrées	25	31	18	25	25	19	16	70
Nombre de sorties	4	12	16	12	16	8	10	15
Entrepreneurs présents en fin de période	21	40	42	54	63	74	80	85

Indicateurs	Unités de mesure	
Couverture territoriale	Distance en km entre le siège social Coodyssée et lieu de l'activité de l'entrepreneur	Mini : 0 Maxi : 81 Moyenne : 31
Rapport homme/femme		1 sur 2

Vous pouvez trouver ci-dessous la déclinaison opérationnelle des 4 pôles d'activités

- **La gestion** : l'organisation qui rend fluide et pérenne l'action de Coodyssée.
- **L'accompagnement** : notre coeur de métier proposé à tout haut-alpin qui souhaite entreprendre autrement.
- **L'entrepreneuriat coopératif** : concrétisation de notre raison d'être. Coopérer pour entreprendre.
- **Le développement local** : notre attachement au territoire pour contribuer au rayonnement des Hautes-Alpes.

Dans cette perspective, nous nous fixons les objectifs opérationnels suivants pour 2016 :

Gestion	Accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Gestion de la coopérative (p14)</li> <li>◆ Gestion de l'activité des entrepreneurs-salariés (administrative et comptable) (p16)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement au démarrage et à la pérennisation des activités (p18)</li> </ul>
Entrepreneuriat coopératif	Développement local
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mise en place de projets entre entrepreneurs (p18)</li> <li>◆ Soutien d'événementiels permettant de mettre en valeur les activités de la coopérative et des entrepreneurs (p19)</li> <li>◆ Organisation et animation de réunions internes collectives et territoriales (p19)</li> <li>◆ Promotion du sociétariat (p19)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Transmission des projets portés par la coopérative (p20)</li> <li>◆ Participation aux projets du territoire (p20)</li> <li>◆ Implication dans les réseaux Coopérer Pour Entreprendre, URSCOP, UDESS (p21)</li> <li>◆ Présence de Coodyssée sur tout le département (p21)</li> </ul>

### Ce projet constitue le socle de notre action 2016.

Nous pourrions également enrichir le projet « socle » par les apports coopératifs des associés ainsi que les propositions de coopération issues des non-associés ou de nos partenaires.

## GESTION

Extraits du préambule de la charte de Coopérer pour entreprendre :

*« Entreprises [les coopératives d'activité et d'emploi] d'entrepreneurs, elles proposent de partager un projet entrepreneurial entre pairs, sans a priori ni discrimination, et refusent la logique d'assistanat. »*

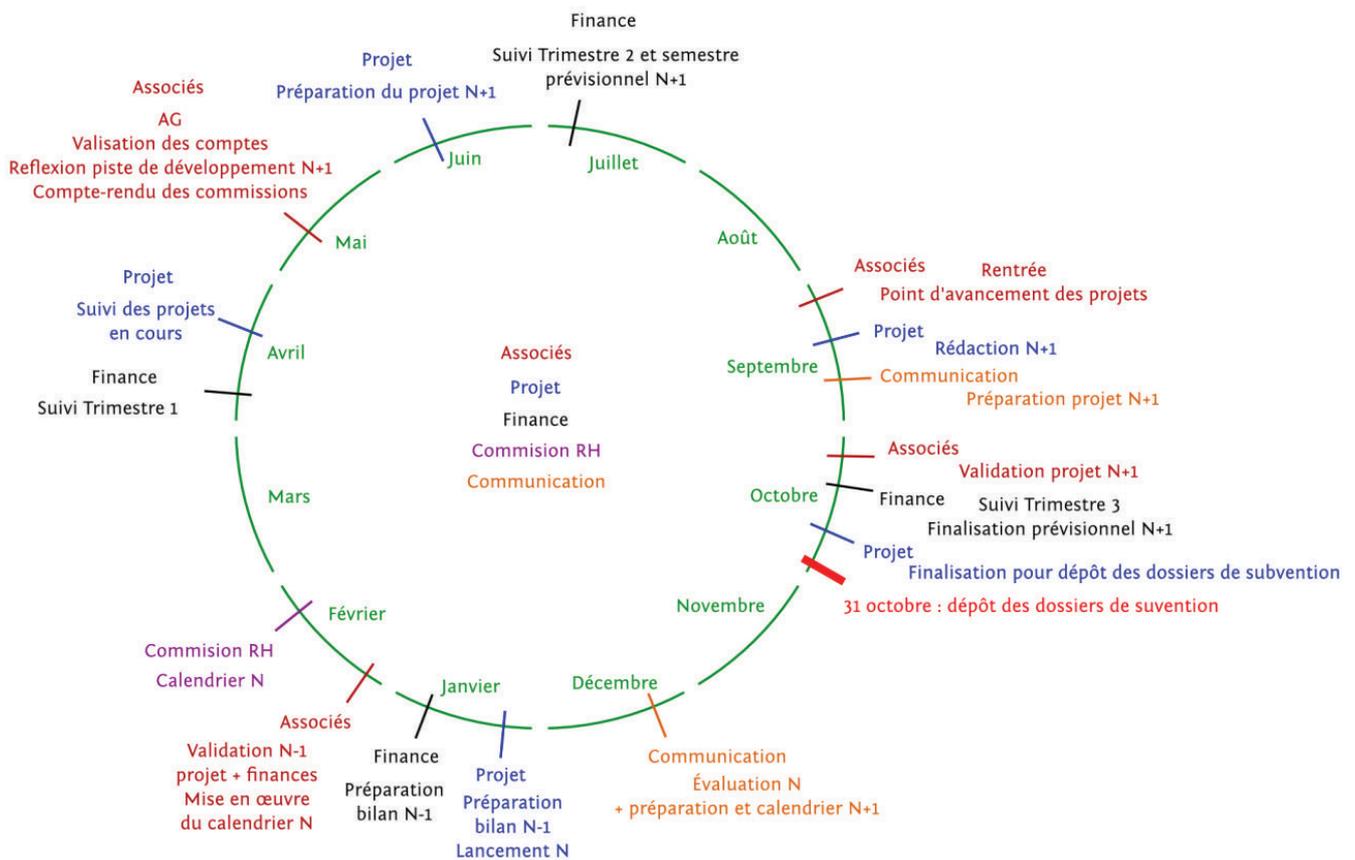
*« Entreprises mutualisées, elles sont un collectif nourri en commun, auquel chacun contribue en se concentrant sur son savoir-faire, sans craindre l'isolement. »*

	GESTION DE LA COOPÉRATIVE
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer collectivement la coopérative en prenant appui sur les associés et les commissions spécifiques</li> <li>• Engager une démarche stratégique pour assurer la pérennité de la coopérative</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les procédures comptables et administratives</li> <li>• Organiser et conduire au minimum 4 réunions d'associés</li> <li>• Faire vivre les 4 commissions spécifiques : projet / finance / communication / ressources humaines (RH) en se donnant des objectifs annuels</li> </ul>

<p>Contenu</p>	<p>◆ <b>ORGANISATION ET CONDUITE DES RÉUNIONS D'ASSOCIÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Février : validation des documents bilan N-1 + validation du calendrier opérationnel de l'année N</li> <li>• Mai : AG annuelle + compte rendu des commissions + projet N+1</li> <li>• Septembre : rentrée – point d'avancement</li> <li>• Octobre : Validation du projet N+1</li> </ul> <p>◆ <b>COMMISSION PROJET</b></p> <p><b>Objectifs opérationnels 2016 :</b></p> <p>Le travail de la commission projet s'organise selon les jalons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier : Préparation du bilan N-1 + préparation du calendrier opérationnel N</li> <li>• Avril : Suivi des projets en cours</li> <li>• Juin : Préparation des axes projet N+1 / suivi des projets en cours</li> <li>• Septembre : Rédaction du projet N+1 / suivi des projets en cours</li> <li>• Octobre : finalisation du projet pour dépôt demandes de subvention / suivi des projets en cours</li> </ul> <p>◆ <b>COMMISSION FINANCE</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer et présenter aux associés le budget prévisionnel de Coodyssée</li> <li>• Œuvrer à ce que tous les associés puissent avoir une connaissance fine et régulière de l'avancement du suivi des comptes, en comparaison avec le budget prévisionnel de l'année en cours</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventiler et hiérarchiser le budget en fonction des objectifs généraux</li> <li>• Centraliser les objectifs de CA individuel et suivre mensuellement la mutualisation</li> </ul> <p><b>Contenu :</b></p> <p>Le travail de la commission finance s'organise selon les jalons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier : préparation du bilan financier N-1</li> <li>• Avril : suivi du 1er trimestre</li> <li>• Juillet : suivi du semestre + prévisionnel N+1</li> <li>• Octobre : suivi + finalisation du budget N+1</li> </ul> <p>◆ <b>COMMISSION COMMUNICATION</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir annuellement les axes de communication interne et externe</li> <li>• Mettre en œuvre les actions</li> <li>• Objectifs opérationnels 2016</li> <li>• Mettre à jour les éléments de communication : site, facebook, affiches flyers</li> <li>• Mettre en oeuvre 3 actions ciblées de communication envers les partenaires, les clients</li> </ul> <p><b>Contenu :</b></p> <p>Le travail de la commission communication s'organise selon les jalons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre : préparation du plan annuel de communication N+1</li> <li>• Décembre : évaluation des actions N + calendrier opérationnel N+1</li> </ul>
----------------	---

<b>Contenu</b>	<p>◆ <b>COMMISSION RH - (1<sup>ère</sup> réunion en février)</b></p> <p><b>Objectifs opérationnels 2016</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser et rendre lisible l'organisation de l'équipe d'appui (fiches de poste, répartition des tâches....)</li> <li>• Mettre en place le CAPE</li> </ul> <p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de l'élection d'un délégué du personnel</li> <li>• Mise en place de la mutuelle collective</li> <li>• Finalisation du DOCUP (Document unique prévention des risques professionnels)</li> <li>• Finalisation du Livret d'accueil</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Associés et équipe d'appui
<b>Public</b>	La coopérative

### Coodyssée : calendrier opérationnel des réunions des associés et des commissions



<b>GESTION DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRENEURS SALARIÉS</b>	
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser et gérer les opérations comptables et administratives essentielles à la conduite des activités des entrepreneurs salariés de la coopérative</li> <li>• Alerter les entrepreneurs et prendre les mesures nécessaires en cas de déséquilibres financiers</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser la gestion administrative et comptable des entrepreneurs</li> <li>• Gérer l'activité de 90 entrepreneurs</li> </ul>

Contenu	<p>Selon les procédures de gestion actuellement en place, l'activité de gestion des entrepreneurs salariés se décline par un suivi à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>ADMINISTRATIF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution du dossier nécessaire à l'intégration (dossier informatiques, assurances, pièces administratives, adresse mail, article site)</li> <li>• Assurances : suivi Macif et assurances individuelles spécifiques</li> </ul> </li> <li>◆ <b>COMPTABLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation journalière devis, factures à partir du logiciel de gestion commerciale</li> <li>• Encaissement journalier et comptabilisation des règlements</li> <li>• Elaboration mensuelle des tableaux de gestion : contrôle validation des achats et frais, mise à jour des factures, assurance, cout salarial, édition des bordereaux, transfert en comptabilité.</li> <li>• Envoi des tableaux aux entrepreneurs et échanges sur les actions à mettre en place (virement des achats, augmentation, diminution de salaire.....)</li> <li>• Déclaration de la TVA</li> <li>• Contrôle des comptabilités analytiques 1/semestre et contrôle annuel avec l'expert comptable</li> </ul> </li> <li>◆ <b>GESTION SOCIALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration unique d'embauche</li> <li>• Suivi des avenants de contrats de travail</li> <li>• Déclaration et suivi des arrêts maladies, accidents du travail, congés sans solde..., Etablissement suivi des dossiers de rupture conventionnelle, fin de contrats</li> <li>• Relation avec le GEST05, suivi des visites médicales</li> <li>• Information et suivi de la mutuelle</li> <li>• Information et suivi des bénéficiaires de l'Union Sociale</li> <li>• Information et suivi des risques professionnels</li> </ul> </li> <li>◆ <b>GESTION DE LA PAYE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi mensuel des mouvements du personnel : entrée, sortie, avenants</li> <li>• Elaboration des bulletins de salaire, envoi des bulletins et virements des salaires</li> <li>• Transfert en comptabilité</li> <li>• Contrôle annuel et établissement de la DADS</li> <li>• Règlement des cotisations aux organismes sociaux</li> </ul> </li> <li>◆ <b>FORMATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ½ journée de formation au logiciel de gestion commerciale, à l'intégration</li> <li>• 2 journées de formation par trimestre en comptabilité, pour une meilleure appropriation des mécanismes comptables et de l'utilisation du tableau de gestion.</li> <li>• ½ journée par semestre pour l'appropriation par chaque entrepreneur du Document unique des risques professionnels</li> <li>• Elaboration du plan de formation</li> </ul> </li> </ul>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>COMMUNICATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité du site internet</li> <li>• Communication interne avec la newsletter</li> <li>• Mise en oeuvre de 3 opérations de communications inter-entrepreneurs</li> </ul> </li> </ul>
Acteur	Équipe d'appui
Public	Les entrepreneurs-salariés de Coodyssée

## ACCOMPAGNEMENT

Extraits du préambule de la charte de Coopérer pour entreprendre :

*« Entreprises [les coopératives d'activités et d'emploi] pédagogiques, elles permettent l'apprentissage du métier d'entrepreneur en offrant le temps de la réussite et le droit à l'erreur. »*

	ACCOMPAGNEMENT AU DÉMARRAGE ET À LA PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter à tout entrepreneur qui le souhaite un accompagnement objectif, bienveillant, prudent et désintéressé sur son projet et sur les modalités de sa mise en œuvre.</li> <li>• Mettre en place un suivi personnalisé de l'activité de chaque entrepreneur salarié.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les entrepreneurs en CDI : En complément du suivi mensuel, que ce soit à l'initiative de l'entrepreneur ou de la coopérative, 1 entretien minimum par trimestre pour faire le point sur le projet de chaque entrepreneur.</li> <li>• Pour les entrepreneurs en convention : Un entretien mensuel est fixé contractuellement avec chaque entrepreneur</li> <li>• Formaliser l'ensemble des actions d'accompagnement proposées au sein de la coopérative</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<p><b>Accompagnement à partir de 2 supports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau de gestion mensuel : permet à l'entrepreneur de connaître son résultat comptable et sa trésorerie ainsi que d'élaborer son prévisionnel</li> <li>• Système d'activité : permet d'appréhender la cohérence globale des projets professionnels et personnels de la personne</li> <li>• Production d'un livret d'accompagnement</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Les 2 accompagnateurs de l'équipe d'appui
<b>Public</b>	Les coodysséens accompagnés

## ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF

Extraits du préambule de la charte de Coopérer pour entreprendre :

*« Entreprises coopératives [les coopératives d'activités et d'emploi], elles cherchent à susciter l'envie de travailler ensemble, selon des modes démocratiques. »*

	MISE EN PLACE DE PROJETS ENTRE ENTREPRENEURS
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'entrepreneuriat collectif et coopératif en mettant en place des projets regroupant tout ou partie des entrepreneurs-salariés de Coodyssée</li> <li>• Mettre en place une méthodologie de coopération entre les entrepreneurs</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les pôles métiers, clients existants</li> <li>• Repérer les synergies</li> <li>• Etre en veille sur les financements possible pour mettre en place une dynamique</li> <li>• Poursuivre les séances de co-développement professionnel</li> </ul>

<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du Pôle de Formateurs</li> <li>• Développement du concept de « paniers »</li> <li>• Accompagnement des émergences de projets collectifs</li> <li>• Production d'une méthodologie de contrat de coopération</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Accompagnants
<b>Public</b>	Coodysséens

	<b>SOUTIEN D'ÉVÉNEMENTIELS PERMETTANT DE METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATIVE ET DES ENTREPRENEURS</b>
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire découvrir et mettre en valeur les différentes activités portées par les entrepreneurs et la coopérative</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les collectifs d'entrepreneurs, souhaitant mettre en valeur leur(s) activité(s)</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions de préparation</li> <li>• Participation aux émissions de promotion radio et TV</li> <li>• Rédaction ou validation des communications écrites</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Les accompagnants et/ou tout associé le souhaitant
<b>Public</b>	Le collectif d'entrepreneurs organisateurs et les autres coodysséens

	<b>ORGANISATION ET ANIMATION DE RÉUNIONS INTERNES COLLECTIVES ET TERRITORIALES</b>
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'appropriation du fonctionnement de la coopérative et l'interconnaissance entre les coodysséens</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et mettre en place des réunions territoriales à l'échelle des pays</li> <li>• Organiser un « grand séminaire » en avril 2016,</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de pays : sur une fréquence trimestrielle, au minimum, en mobilisant les entrepreneurs-salariés du territoire concerné, préparation et animation des réunions...</li> <li>• Grand séminaire : une journée de rassemblement de tous les coodysséens avec des échanges sur la coopérative et son fonctionnement et la présentation d'actions ou de projets spécifiques.</li> </ul>
<b>Acteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gérante et/ou tout associé le souhaitant</li> <li>• Équipe en charge de l'organisation du Grand Séminaire</li> </ul>
<b>Public</b>	Les coodysséens

	<b>PROMOTION DU SOCIÉTARIAT</b>
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer de nouveaux associés</li> <li>• Faire vivre le collectif d'associés</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre notre fonctionnement du sociétariat en conformité avec la loi du 31 juillet 2014 et les décrets</li> <li>• Mettre en place une formation « ESS/SCOP/CAE » pour les associés</li> </ul>

<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de la loi et des décrets avec les réseaux Coopérer Pour Entreprendre et URSCOP</li> <li>• Détermination des besoins de formation et recherche de l'intervenant pertinent</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Les associés
<b>Public</b>	Les coodysséens

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

### Développer un entrepreneuriat en prise avec les spécificités des Hautes-Alpes

Extraits du préambule de la charte de Coopérer pour entreprendre :

- « *Entreprises[les coopératives d'activité et d'emploi] enracinées sur leurs territoires, elles visent à générer de la richesse économique locale en suscitant et en facilitant la création d'activités et d'emplois.* »
- « *Entreprises sociales, elles offrent la possibilité d'entreprendre à tous ceux qui ne trouvent plus ni leur place ni leur compte dans les entreprises classiques, en limitant les risques et en accompagnant la réussite.* »
- « *Entreprises de l'économie sociale, participent à la structuration de réseaux qui ont l'ambition commune de placer l'économie au service des personnes - et non l'inverse.* »
- « *Ces entreprises se sont constituées en Coopératives d'Activités et d'Emploi afin d'inventer de nouveaux modèles économiques et de nouveaux rapports au travail, ancrés dans les valeurs de l'économie sociale.* »

	TRANSMISSION DES PROJETS PORTÉS PAR LA COOPÉRATIVE
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier et transmettre l'approche de la coopérative concernant notre manière d'appréhender la pluriactivité</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire un manuel, fruit de notre expérience, pour accompagner la pluriactivité avec l'approche spécifique du Système d'Activités.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	Production du manuel avec la méthodologie « booksprint » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de réunions de travail afin de présenter les résultats du projet, les partager et envisager des suites possibles.</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Associés et entrepreneurs concernés
<b>Public</b>	Coodysséens et acteurs territoriaux intéressés par la thématique

	PARTICIPATION AUX PROJETS DU TERRITOIRE
<b>Objectifs et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer l'ancrage territorial de Coodyssée en participant aux instances territoriales à l'échelle des pays : porter la parole de la coopérative et développer des liens et des projets avec les acteurs présents et dans le cadre des programmes définis</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels 2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au Conseil de Développement des Pays</li> <li>• Rencontrer et participer aux rencontres des acteurs de l'emploi, de la création d'activité du département</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions et compte rendu des informations abordées lors des CDD et des rencontres aux autres coodysséens et la parole portée par le référent au nom de Coodyssée.</li> <li>• Participation aux forums liés à la création d'activités</li> </ul>
<b>Acteur</b>	Les associés
<b>Public</b>	La coopérative et acteurs territoriaux

IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX	
Objectifs et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer l'ancrage territorial de Coodyssée</li> <li>• Approfondir les liens avec les acteurs économiques du 05</li> <li>• Consolider notre inscription dans les réseaux nationaux et départementaux</li> </ul>
Objectifs opérationnels 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vice présidence de l'Udess 05</li> <li>• Être partie prenante de Coopérer pour Entreprendre</li> <li>• Participer aux rencontres de l'URSCOP</li> </ul>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions de bureau, aux conseils d'administration, aux AG et à toute autre réunion potentielle de l'Udess 05</li> <li>• Participation aux réunions stratégiques de CPE et de l'URSCOP</li> </ul>
Acteur	La gérante et associés
Public	Coodyssée et les réseaux

PRÉSENCE DE COODYSSÉE SUR LE TERRITOIRE																						
Objectifs et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer l'ancrage de Coodyssée dans les Hautes-Alpes en assurant une présence régulière sur l'ensemble du territoire.</li> </ul>																					
Objectifs opérationnels 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et échanger avec les porteurs de projets dans les territoires en vue d'une intégration dans notre coopérative ou d'une réorientation vers des structures plus adaptées</li> <li>• Rencontrer les entrepreneurs au plus près de chez eux</li> </ul>																					
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences de Coodyssée dans 6 Relais de service public :</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Réorganisation des permanences et/ou informations collectives</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Lieu</th> <th>Information collective</th> <th>Permanence pour les entrepreneurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chorges</td> <td>1<sup>er</sup> mardi du mois 14h30-16h</td> <td>Continue</td> </tr> <tr> <td>Gap - La Locomotive</td> <td>3<sup>e</sup> mardi du mois 14h30-16h</td> <td>Journée du 3<sup>e</sup> mardi du mois</td> </tr> <tr> <td>Briançon Champ de mars</td> <td>2<sup>e</sup> vendredi du mois 14h30-16h</td> <td>Journée du 2<sup>e</sup> vendredi du mois Journée du 4<sup>e</sup> vendredi du mois</td> </tr> <tr> <td>Guillestre - RSP</td> <td>1<sup>er</sup> lundi du mois 10h-11h30</td> <td>Journée du 1<sup>er</sup> lundi du mois</td> </tr> <tr> <td>Laragne - RSP</td> <td>3<sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 9h-10h30</td> <td>Matinée du 3<sup>e</sup> jeudi du mois</td> </tr> <tr> <td>Serres - RSP</td> <td>3<sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 14h-15h30</td> <td>Après-midi du 3<sup>e</sup> jeudi du mois</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu	Information collective	Permanence pour les entrepreneurs	Chorges	1 <sup>er</sup> mardi du mois 14h30-16h	Continue	Gap - La Locomotive	3 <sup>e</sup> mardi du mois 14h30-16h	Journée du 3 <sup>e</sup> mardi du mois	Briançon Champ de mars	2 <sup>e</sup> vendredi du mois 14h30-16h	Journée du 2 <sup>e</sup> vendredi du mois Journée du 4 <sup>e</sup> vendredi du mois	Guillestre - RSP	1 <sup>er</sup> lundi du mois 10h-11h30	Journée du 1 <sup>er</sup> lundi du mois	Laragne - RSP	3 <sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 9h-10h30	Matinée du 3 <sup>e</sup> jeudi du mois	Serres - RSP	3 <sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 14h-15h30	Après-midi du 3 <sup>e</sup> jeudi du mois
Lieu	Information collective	Permanence pour les entrepreneurs																				
Chorges	1 <sup>er</sup> mardi du mois 14h30-16h	Continue																				
Gap - La Locomotive	3 <sup>e</sup> mardi du mois 14h30-16h	Journée du 3 <sup>e</sup> mardi du mois																				
Briançon Champ de mars	2 <sup>e</sup> vendredi du mois 14h30-16h	Journée du 2 <sup>e</sup> vendredi du mois Journée du 4 <sup>e</sup> vendredi du mois																				
Guillestre - RSP	1 <sup>er</sup> lundi du mois 10h-11h30	Journée du 1 <sup>er</sup> lundi du mois																				
Laragne - RSP	3 <sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 9h-10h30	Matinée du 3 <sup>e</sup> jeudi du mois																				
Serres - RSP	3 <sup>e</sup> jeudi du mois Sur inscription 14h-15h30	Après-midi du 3 <sup>e</sup> jeudi du mois																				
Acteur	La gérante/ accompagnateurs																					
Public	Porteurs de projet haut-alpins																					

# **BUDGET PRÉVISIONNEL**

**2016**

## CHARGES 2016

## PRODUITS 2016

<b>60 Achats</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achat équipement	700,00 €	Mutualisation entrepreneurs	70 000,00 €
Fournitures de bureau	2 500,00 €	Prestation de services	3 000,00 €
Entretien petit équipement	300,00 €		
Fournitures eau électricité	1 200,00 €		
Entrepreneuriat coopératif	2 000,00 €		
<b>Sous total Achats</b>	<b>6 700,00 €</b>	<b>Sous total Ressources propres</b>	<b>73 000,00 €</b>
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées</b>	
Locations	9 500,00 €	<b>Région PACA</b>	
Maintenance	1 700,00 €	Dispositif territorial d'accompagnement des créateurs d'activités	35 000,00 €
Assurances	2 700,00 €	<b>Département HAUTES-ALPES</b>	25 000,00 €
Documentation	500,00 €		
Formation	1 500,00 €		
<b>Sous total Services extérieurs</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>Sous total Subventions demandées</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>62 Autres services extérieurs</b>		<b>Autres recettes attendues</b>	
Honoraires	5 000,00 €		
Publicité	1 000,00 €		
Déplacements missions	5 400,00 €		
Frais postaux, téléphone	2 500,00 €		
Cotisations	4 000,00 €		
Services bancaires	500,00 €		
<b>Sous total Autres services extérieurs</b>	<b>18 400,00 €</b>	<b>Sous total Autres recettes</b>	<b>0,00 €</b>
<b>64 Charges de personnel</b>			
Salaires et charges	90 000 €		
Autres charges personnel GEST	2 000 €		
<b>Sous total Charges de personnel</b>	<b>92 000,00 €</b>		
<b>Coût total des charges</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>Coût total des produits</b>	<b>133 000,00 €</b>

# ANNEXE

## CHARTRE COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE



### Charte

### *Coopérer pour entreprendre*

#### Préambule

En signant la présente charte, des entreprises coopératives s'engagent à poursuivre le projet porté par le réseau *Coopérer pour entreprendre*, auquel elles choisissent d'adhérer.

Ces entreprises se sont constituées en Coopératives d'Activités et d'Emploi® (CAE) afin d'inventer de nouveaux modèles économiques et de nouveaux rapports au travail, ancrés dans les valeurs de l'économie sociale.

Face aux enjeux socioéconomiques contemporains, et notamment au problème de l'emploi, elles entendent proposer des voies d'action différentes, innovantes et exigeantes.

- ◆ Entreprises enracinées sur leurs territoires, elles visent à générer de la richesse économique locale en suscitant et en facilitant la création d'activités et d'emplois.
- ◆ Entreprises sociales, elles offrent la possibilité d'entreprendre à tous ceux\* qui ne trouvent plus ni leur place ni leur compte dans les entreprises classiques, en limitant les risques et en accompagnant la réussite.
- ◆ Entreprises d'entrepreneurs, elles proposent de partager un projet entrepreneurial entre pairs, sans *a priori* ni discrimination, et refusent la logique d'assistantat.
- ◆ Entreprises pédagogiques, elles permettent l'apprentissage du métier d'entrepreneur en offrant le temps de la réussite et le droit à l'erreur.
- ◆ Entreprises mutualisées, elles sont un collectif nourri en commun, auquel chacun contribue en se concentrant sur son savoir-faire, sans craindre l'isolement.
- ◆ Entreprises coopératives, elles cherchent à susciter l'envie de travailler ensemble, selon des modes démocratiques.
- ◆ Entreprises de l'économie sociale, elles participent à la structuration de réseaux qui ont l'ambition commune de placer l'économie au service des personnes – et non l'inverse.

Dans un contexte de précarisation de l'emploi, d'atomisation du travail, de flexibilisation des normes juridiques et sociales, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® du réseau *Coopérer pour entreprendre* font un pari : recréer du collectif, du droit, de la sécurité, par et pour la réussite économique et professionnelle de chacun. En cela, elles concrétisent, illustrent et défendent l'idée d'entrepreneuriat collectif et coopératif : « travailler pour soi, réussir ensemble ».

\* Par commodité de lecture, la présente charte est rédigée en recourant uniquement au genre masculin. L'utilisation du genre masculin doit toutefois être comprise comme se référant aux deux sexes.



## Définitions

### Coopérative d'Activités et d'Emploi®

Une Coopérative d'Activités et d'Emploi® est une entreprise partagée.

Elle propose à quiconque souhaite vivre d'un savoir-faire de façon autonome de créer progressivement son propre emploi salarié au sein d'une entreprise coopérative qu'il partage avec d'autres entrepreneurs, et dont il peut devenir l'associé.

Le cadre entrepreneurial de la CAE permet de tester, développer et pérenniser une activité économique, en sécurisant sa démarche, et en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée, pour « apprendre en faisant » le métier d'entrepreneur.

Outil de développement local et d'innovation sociale, la Coopérative d'Activités et d'Emploi® promeut l'idée d'entrepreneuriat collectif et coopératif comme alternative à l'entreprise classique.

### Entrepreneur-salarié

L'entrepreneur-salarié est pleinement entrepreneur *et* pleinement salarié.

- ◆ Pleinement entrepreneur, il a choisi de prendre son destin professionnel en main et de vivre en toute autonomie de son ou ses savoir-faire. Il est libre de ses choix professionnels, de sa politique commerciale et de l'organisation de son travail. Lui seul finance son propre emploi, c'est-à-dire, principalement, son salaire et les prélèvements sociaux et fiscaux afférents. S'il quitte la CAE, il devient propriétaire de son activité et de sa clientèle.
- ◆ Pleinement salarié, il a choisi d'exercer son activité, plus ou moins durablement, dans le cadre d'une entreprise coopérative qu'il partage avec d'autres salariés. Il en connaît les valeurs, les règles, les possibilités et les limites, et se doit de demeurer dans le cadre juridique, professionnel et assurantiel établi de concert avec la CAE. Les relations qu'il entretient avec elle relèvent du droit du travail : il se soumet pleinement à ses obligations de salarié, au même titre que le représentant légal de la CAE se soumet pleinement à ses responsabilités d'employeur.

## Objectifs

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® du réseau *Coopérer pour entreprendre* poursuivent un double objectif :

- ◆ Permettre à des porteurs de projet de vivre de leurs savoir-faire en toute autonomie économique et professionnelle, en leur procurant une alternative à la création d'entreprise classique et un accompagnement dans la durée ;
- ◆ Inventer au quotidien des entreprises innovantes, exigeantes et exemplaires, qui défendent l'idée d'entrepreneuriat collectif et coopératif, contribuent au développement économique des territoires sur lesquels elles sont ancrées et à la diffusion des valeurs de l'économie sociale.

Ces deux objectifs sont indissociables et d'égale valeur ; la poursuite de l'un contribue à la recherche de l'autre.

Le Réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi ®  
45/47, rue d'Hauteville - 75010 PARIS - Tél 01 42 63 47 71 - Fax 01 42 63 48 15  
[www.cooperer.coop](http://www.cooperer.coop) - [info@cooperer.coop](mailto:info@cooperer.coop)

Union d'Economie Sociale Anonyme

RCS 429 758 725

SIRET 429 758 725 00023 - APE 8299Z



## Coopérer pour entreprendre

*Coopérer pour entreprendre* rassemble et représente les sociétés coopératives signataires de la présente charte, et impulse le projet politique qu'elles se donnent en commun. L'utilisation de la dénomination « Coopérative d'Activités et d'Emploi® », dont l'UES *Coopérer pour entreprendre* est la propriétaire légale, est soumise à son accord.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi®, chacune à son niveau, sur son territoire, et selon ses moyens, participent à l'effort de mutualisation des pratiques et des expériences, au développement et à la représentation du réseau, et aux démarches de recherche-action initiées par *Coopérer pour entreprendre*. Chacune a vocation à devenir sociétaire de l'UES *Coopérer pour entreprendre*.

Réseau transnational, *Coopérer pour entreprendre* s'inscrit dans une démarche interculturelle et favorise la reconnaissance des territoires dans leur spécificité.

## Engagements

### Promouvoir le développement de l'entrepreneuriat collectif et coopératif

1. La CAE est l'entreprise partagée de ses salariés, qu'ils soient entrepreneurs ou permanents. Tous y mutualisent leurs compétences individuelles. Chacun a vocation à participer au projet collectif, à devenir associé de la coopérative, et à y prendre des responsabilités.
2. Il n'existe pas de contrainte en matière de coopération. La pédagogie coopérative de la CAE passe par l'exemplarité de ses modes de fonctionnement : ils doivent susciter l'envie de coopérer, en laissant le temps et la liberté à chacun de tracer son propre chemin.
3. Les entrepreneurs contribuent au fonctionnement de la CAE proportionnellement à leur chiffre d'affaires ou à leur marge brute, selon un taux égal pour tous.
4. Les entrepreneurs devenus associés sont la richesse de la CAE. Après avoir constitué leur propre emploi au sein de la coopérative, ils ont fait le choix de continuer à contribuer humainement et financièrement à son projet d'entrepreneuriat collectif. Ensemble, ils peuvent se donner des règles de mutualisation ou de contribution plus poussées : ils forment alors, au sein de la CAE, une « Coopérative d'Emploi® ».

### S'inscrire dans une logique de développement local durable

5. La CAE participe à la mission générale d'aide à la création d'activités économiques sur son territoire. Elle intervient dans sa spécificité aux côtés d'autres structures, dans une logique de complémentarité, et non de concurrence.
6. La CAE est cofinancée par des partenaires extérieurs qui s'engagent à soutenir sa mission de développement économique local. Ce soutien permet de ne pas sélectionner les porteurs de projets selon leur rentabilité économique pour la CAE, d'apporter un accompagnement sans réserve au lancement de leur activité et le temps nécessaire à leur réussite.
7. La CAE noue sur son territoire un dialogue constructif avec les administrations, les services du travail et de l'emploi et les partenaires sociaux.
8. La CAE s'engage à réunir régulièrement un comité constitué de ses partenaires, financiers ou non, et à lui présenter en toute transparence les éléments de son activité.

Le Réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi ®  
45/47, rue d'Hauteville - 75010 PARIS - Tél 01 42 63 47 71 - Fax 01 42 63 48 15  
[www.cooperer.coop](http://www.cooperer.coop) - [info@cooperer.coop](mailto:info@cooperer.coop)

Union d'Economie Sociale Anonyme

RCS 429 758 725

SIRET 429 758 725 00023 - APE 8299Z



### Participer au projet politique de l'économie sociale

9. La CAE véhicule et promeut les valeurs démocratiques de l'économie sociale. Elle a l'ambition d'être exemplaire quant à ses modes de gestion et de management internes, favorisant la prise de responsabilités, la formation de ses salariés, leur protection sociale, et leur épanouissement professionnel.
10. La CAE encourage la formation et l'éducation coopérative de ses membres, leur participation à des travaux de recherche-action et leur engagement dans les structures représentatives de l'économie sociale.
11. Ecole des coopérations, la CAE contribue à l'émergence, à la structuration et à l'animation de formes coopératives, mutualistes ou associatives d'organisation économique sur son territoire.

### Exercer sa mission avec la plus haute exigence

12. Sauf incompatibilité technique justifiable, la CAE accueille toute personne souhaitant vivre de son savoir-faire, prête à engager son projet et adhérant *a minima* à l'idée d'entrepreneuriat collectif et à la nécessaire relation de confiance réciproque qu'elle implique. Il n'existe aucune sélection selon le profil sociodémographique des personnes, ou la rentabilité économique attendue de leur projet.
13. La dynamique de la CAE repose sur la diversité des profils et des activités qui s'y côtoient. La coopérative d'activités ne peut limiter ses activités à un secteur ou à une filière donnée que de façon exceptionnelle, lorsque cette spécialisation s'avère techniquement indispensable.
14. La CAE apporte à tout porteur de projet accueilli et à tout entrepreneur accompagné un conseil objectif, bienveillant, prudent et désintéressé sur son projet et les modalités de sa mise en œuvre.
15. La CAE s'engage à gérer les opérations comptables de chacun de ses entrepreneurs dans son seul intérêt, et en toute transparence pour lui.
16. La CAE s'interdit de procurer à ses entrepreneurs des biens ou des prestations de service complémentaires dans un but lucratif.
17. Un contrat de travail pérenne, convenant d'un salaire fixe et évolutif, est le lien normal qui unit l'entrepreneur à la CAE. Toute autre forme de lien juridique, permettant notamment à l'entrepreneur, avant la signature du contrat de travail, de tester son projet dans le cadre juridique que lui prête la CAE, devra être conçu comme transitoire.
18. La CAE accepte le principe d'audit de ses pratiques au regard de la présente charte.

*Adoptée à l'unanimité le 15 juin 2006 par l'Assemblée générale de  
l'Union d'Economie Sociale Coopérer pour Entreprendre.*

Le Réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi ©  
45/47, rue d'Hauteville - 75010 PARIS - Tél 01 42 63 47 71 - Fax 01 42 63 48 15  
[www.cooperer.coop](http://www.cooperer.coop) - [info@cooperer.coop](mailto:info@cooperer.coop)

Union d'Economie Sociale Anonyme

RCS 429 758 725

SIRET 429 758 725 00023 - APE 8299Z